

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2023-D035  
Révision de loyer - Bail commercial - 19 place de l'Église

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/077 du 03/07/2020, concernant les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le bail conclu avec M. LEFLOHIC, représentant de l'entreprise Ti FOrn MARçonnais, en date du 29 décembre 2020

Vu l'évolution des indices de loyers commerciaux,

Conformément au disposition du bail, et notamment concernant la révision du loyer,

**DECIDE**

**Article n° 1 :** Le loyer du bail commercial de la boulangerie, est fixée à **332.33€** à compter du 1er juillet 2023.

**Article n° 2 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 28/06/2023  
Le Maire,  
Monique TROTIN

